

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20102**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences des organisations, mention Comptabilité, Contrôle, Audit

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Dauphine, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université, recteur chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314 Comptabilité, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires du master CCA exercent dans les métiers de l'audit, du contrôle, de la comptabilité et du conseil, et plus particulièrement l'expertise comptable et le commissariat aux comptes, qu'ils soient pratiqués en cabinet d'expertise comptable ou d'audit ou au sein d'une direction financière d'entreprise.

Dans le cadre d'une activité en entreprise, le professionnel est responsable de la tenue des comptes (en comptabilité générale et parfois en comptabilité analytique) :

- Rassembler, coordonner et vérifier les données comptables ;
 - Elaborer et présenter sous forme normalisée les documents comptables légaux : bilan annuel, compte de résultats et toutes informations ponctuelles demandées par la direction (situations mensuelles, trimestrielles, tableaux de bord...) ;
 - Exercer des activités connexes de type financier (trésorerie...), fiscal (calcul d'impôt, déclarations...) ou social (salaires, bilans...).
- Conseiller la direction sur les prévisions à court terme ;

- Formuler des propositions sur les stratégies à moyen terme à la demande de la Direction

Le titulaire peut aussi avoir une mission de contrôle de gestion : Surveiller les indicateurs de gestion mis en place pour évaluer l'activité de l'entreprise, fournir les informations à la Direction. Analyser les causes et les effets des écarts identifiés entre les objectifs et les réalisations, proposer des actions correctives à mettre en œuvre.

Il peut également avoir une mission d'auditeur externe : mener des missions de conseil définies contractuellement avec le dirigeant dans des domaines très divers (ouverture de capital, fonction personnel, mise en place de systèmes d'information...).

Pour les activités d'expertise-comptable :

- contrôler la régularité, la sincérité et la fiabilité des comptes d'une entreprise par rapport à la législation et aux normes.
- Formuler des remarques et des préconisations sur les comptes et les documents vérifiés, principalement dans un rapport de synthèse remis à la Direction
- Conseiller éventuellement la Direction sur des problèmes de gestion financière et de procédures administratives.

Dans la mission de commissaire aux comptes : intervenir sur des missions d'audit légal pour certifier les comptes de l'entreprise et garantir la fiabilité de l'information financière

Compétences spécifiques :

- Aptitude à rassembler, coordonner et vérifier les données comptables, à faire de la veille juridique ;
- Maîtrise du droit et de la comptabilité des opérations courantes de l'entreprise, de la gestion des ressources financières ;
- Aptitude à produire les états financiers de différents types de structures, les déclarations fiscales et sociales correspondantes ;
- Aptitude à conseiller la direction, à formuler des préconisations sur les comptes et documents vérifiés ;
- Capacité à mener une mission de contrôle de gestion, d'auditeur externe ou de commissaire aux comptes ;
- Analyse et interprétation de l'ensemble des opérations, conception du système d'information comptable et financier d'une organisation ;
- Travailler en autonomie et en équipe ;
- Communiquer par écrit et oral avec constitution de supports adaptés ;
- Très bonne maîtrise de l'anglais et des TICE.

Compétences génériques :

Travail en autonomie, travail en équipe, capacité de réalisation de projets avec problématique posée, recherche d'informations, argumentation, développement, analyse des résultats, élaboration-rédaction d'une synthèse, communication écrite et orale en français et en anglais avec constitution de supports adaptés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités :

- Services comptables et financiers, services de contrôle de gestion ou d'audit interne dans une entreprise industrielle ou commerciale ou dans une organisation publique ;
- Cabinets d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes ;
- Banques, compagnies d'assurance

Expert-comptable, commissaire aux comptes, auditeur financier interne ou externe, contrôleur de gestion, directeur administratif et financier, analyste financier, cadre de la comptabilité, et plus généralement tous les métiers liés au " chiffre ".

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1203 : Comptabilité

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1204 : Contrôle de gestion

Réglementation d'activités :

L'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable modifiée par l'article 5 de l'Ordonnance 2004-279 du 25 mars 2004 (JO 27 mars 2004)
Articles L820-1 et suivant du code de commerce modifiés par l'ordonnance n°2005-1126 du 8 septembre 2005 - art. 3 JORF 9 septembre 2005 relatifs à l'exercice de la profession des commissaires aux comptes.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La plupart des étudiants du master sont issus de la Licence de gestion, parcours CCA, de l'université de Dauphine. Le master1 est aussi accessible à des étudiants ayant validé avec succès une Licence à dominante comptable et financière.

Le master se déroule sur 4 semestres (120 ECTS). Il peut être interrompu par une année de césure pouvant comprendre 2 stages de 6 mois et/ou des périodes de formation à l'étranger.

Les enseignements du S1 sont les suivants :

Droit des sociétés / Fiscalité des entreprises et des groupes / Finance d'entreprise et risque / Audit externe / Management des systèmes d'information / Politique et ingénierie financières / Normes IFRS et consolidation / Contrôle et gestion et pilotage / Communication professionnelle / Anglais des affaires.

Les enseignements du S2 sont les suivants :

Fiscalité du patrimoine, contrôle et contentieux / Droit des entreprises en difficulté / Droit pénal des entreprises / Politique et ingénierie financières / Finance internationale / Analyse financière des groupes / Normes IFRS et fusions / Contrôle de gestion budgétaire / Systèmes d'information appliqués / Anglais des affaires.

Pour valider la 1ère année de Master, l'étudiant doit avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note inférieure à 8.

Les enseignements des semestres 3 et 4 sont les suivants :

Contrôle de gestion et gouvernance pour les marchés / Fraude, Contrôle, Gouvernance / Organisation et Management / Théories comptable, du contrôle ou de l'Audit / Banque, enjeux comptables et réglementaires / Droit du financement / Fiscalité Européenne et Internationale / Gouvernance des systèmes d'information / Anglais oral des affaires

Méthodologie de l'évaluation et IFRS / Economie, enjeux contemporains / Anglais oral des affaires / Audit des systèmes d'information / Communication orale : savoir argumenter en public / Doctrine comptable / Audit interne / Mémoire / Rapport de stage

Les modalités du contrôle des connaissances :

Une note finale inférieure à 8/20 est éliminatoire. Pour valider les unités d'enseignement, il faut donc remplir les 2 conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne (après application des éventuels coefficients) supérieure ou égale à 10/20 pour l'ensemble des unités d'enseignement de l'année,
- Et ne pas avoir de note finale d'unités d'enseignement inférieure à 8/20.

Un stage de 16 semaines est obligatoire au cours du Master 2 de janvier à fin avril.

Les diplômés du master CCA obtiennent le maximum d'équivalence pour le DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury désigné par le Président de l'Université, présidé par un professeur ou un Maître de conférences des Universités et comprenant le responsable de la formation, des enseignants...
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Majorité d'enseignants-chercheurs, ainsi que des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Le master CCA permet de bénéficier des équivalences pour 5 épreuves sur 7 du DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion). Accès au stage d'expertise comptable.	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 septembre 2014 relatif à l'accréditation de l'université Paris Dauphine pour la délivrance des masters sur la période 2014-2019

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de titulaires de la certification pour les 3 dernières années : plus de 70 étudiants diplômés par an.

<http://www.dauphine.fr/fr/formations-et-diplomes/orientation-insertion/insertion-professionnelle/enquete-pluricite-dauphine-2014.html>

Autres sources d'information :

www.mastercca.dauphine.fr

<http://www.dauphine.fr>

Lieu(x) de certification :

Université Paris Dauphine, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75775 Paris cedex 16

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris-Dauphine, Pôle Léonard de Vinci, 2 avenue Léonard de Vinci, 92400 Courbevoie

Historique de la certification :

Le master a été créé en 1978 sous l'intitulé MSTCF (Maitrise de Sciences Techniques Comptables et Financières)

L'année master a été créée en 2005.

Remplacée par la fiche RNCP nationale n°31489